

Lissia Jeurissen, *Quand le métis s'appelait « mulâtre ». Société, droit et pouvoir coloniaux face à la descendance des couples eurafricains dans l'ancien Congo Belge*, Louvain-la-Neuve, Bruylant-Academia et Sybidi, coll. « Cahiers Migrations », n° 29, 2003, 120p.

Note de lecture publiée dans *Forum*, 30, 2009, p. 21

Disponible chez le libraire Max Pierre (tél. : 0032 10 451939)

Lissia Jeurissen fait du terme *mulâtre*, aux contours mal définis, un usage critique : il s'agit pour elle de faire l'histoire des stéréotypes coloniaux relatifs aux métis. Elle manifeste l'enchevêtrement d'attraction et de répulsion qu'éprouvèrent les colonisateurs à l'égard des colonisés. Sur la problématique de la sexualité entre ceux-ci, l'histoire sociale, politique et juridique jette un éclairage particulier. La première partie de l'ouvrage s'emploie à reconstituer génétiquement la formation de ce que l'auteur nomme « le paradigme mulâtre ». Rassemblant données démographiques et juridiques, L.Jeurissen met en évidence la prévalence du couple constitué par l'homme belge et la femme congolaise, que condense l'institutionnalisation du terme de « ménagère ». Un examen des équivoques linguistiques qui affectent les oppositions classificatoires (p. ex. « indigène – non indigène ») laisse apparaître les apories idéologiques dans lesquelles s'enfermèrent théorie et pratique juridiques. La deuxième partie examine successivement le rôle des missions catholiques et la création en 1931 de l'Association pour la protection des mulâtres, avant de resserrer la question du statut des métis autour de trois options constituant le « triptyque doctrinal » : l'*indigénisation*, la *racialisation* et l'*européanisation*. La conclusion indique d'un trait la position complexe que continuera d'entraîner, après l'Indépendance, la double ascendance des individus métissés.

Anne Mélice